

Financière de Tubize

Etats Financiers

31 décembre 2020

1.	Informations générales	2
1.1.	Identification	2
1.2.	Conseil d'administration	2
1.3.	Commissaire	2
1.4.	Activités et mission	3
2.	Etats financiers	4
2.1.	Etat de la situation financière	4
2.2.	Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global	5
2.3.	Etat des variations des capitaux propres 2020	6
2.4.	Etat des variations des capitaux propres 2019	7
2.5.	Tableau des flux de trésorerie	8
3.	Méthodes comptables	9
3.1.	Bases de préparation des états financiers	9
3.2.	Résumé des principales méthodes comptables	9
3.2.1.	Mise en équivalence de la participation dans UCB	9
3.2.2.	Emprunts bancaires	10
3.2.3.	Couvertures des flux de trésorerie	11
3.2.4.	Impôts sur le résultat	11
3.2.5.	Principales méthodes comptables d'UCB	12
3.3.	Jugements, estimations comptables et hypothèses	12
3.4.	Première application des amendements des normes	12
3.5.	Effet de l'application future des nouvelles normes publiées	12
4.	Notes	14
4.1.	Participation dans UCB	14
4.1.1.	Valeur comptable	14
4.1.2.	Quote-part dans les autres éléments du résultat global	14
4.1.3.	Juste valeur	15
4.1.4.	Concert	15
4.1.5.	Informations financières résumées concernant UCB	15
4.2.	Instruments financiers	16
4.2.1.	Instruments financiers par catégorie	16
4.2.2.	Risques liés aux instruments financiers	16
4.2.3.	Justes valeurs des instruments financiers	17
4.2.4.	Paiements d'avance	17
4.2.5.	Trésorerie et équivalents	18
4.2.6.	Emprunts bancaires	18
4.2.7.	Dérivés	20
4.2.8.	Autres créiteurs	21
4.3.	Impôts sur le résultat	21
4.3.1.	Actifs et passifs d'impôt différé	21
4.3.2.	Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable	22
4.4.	Frais généraux	22
4.5.	Résultat par action	23
4.6.	Dividendes	23
4.7.	Gestion du capital	23
4.8.	Transactions avec les parties liées	24

Les états financiers EU-IFRS de Financière de Tubize sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés par une résolution du conseil d'administration du 26 février 2021 et seront communiqués à l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2021.

1. Informations générales

1.1. Identification

DÉNOMINATION: Financière de Tubize

Forme juridique: Société Anonyme

Adresse: Allée de la Recherche 60, 1070 Anderlecht, Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet: <http://www.financiere-tubize.be>

Numéro d'entreprise BE 0403 216 429

ETATS FINANCIERS EU-IFRS à communiquer à l'assemblée générale du 30/04/2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Exercice précédent du 01/01/2019 au 31/12/2019

1.2. Conseil d'administration

NV Vauban (BE0838.114.246), Président du conseil d'administration, Rue Ducale 47-49, B-1000 Bruxelles, représentée par Gaëtan Hannecart

BV AVO Management (BE0462.974.466), membre du conseil d'administration, Avenue Franklin Roosevelt 210/8, B-1050 Bruxelles, représentée par Annick van Overstraeten

Bruno Holthof, membre du conseil d'administration, Walnut Barn, 78a Honey Bottom Land, Dry Sandford, Oxon, OX13 6BX, United Kingdom

Marc Speeckaert, membre du conseil d'administration, avenue Albert 201, B-1190 Forest

Cyril Janssen, membre du conseil d'administration, Rue des Mélèzes 29, B-1050 Ixelles

Charles-Antoine Janssen, membre du conseil d'administration, Claire Colline, Chaussée de Bruxelles 110, B-1310 La Hulpe

Nicolas Janssen, membre du conseil d'administration, Avenue Ernest Solvay 110, B-1310 La Hulpe

Evelyn du Monceau, membre du conseil d'administration, Avenue des Fleurs 14, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre

Fiona de Hemptinne, membre du conseil d'administration, Fairlawn Grove 20, W4 5EH London, UK

Cédric van Rijckevorsel, membre du conseil d'administration, Chipstead Street 37, SW6 3S3 London, UK

Cynthia Favre d'Echallens, membre du conseil d'administration, Route d'Ottignies 74A, B-1380 Lasne

1.3. Commissaire

Mazars Réviseurs d'entreprises SCRL (BE 0428 837 889), commissaire (Registre IRE n° B00021), Manhattan Office Tower, Avenue du Boulevard 21-B8, 1210 Bruxelles, représentée par Xavier Doyen (Registre IRE n° A01202)

1.4. Activités et mission

Financière de Tubize (la « Société ») est une société holding cotée sur Euronext Brussels sous le code ISIN TUB BE0003823409, qui détient et gère une participation de 68.076.981 actions d'UCB, représentant 35% du total des actions émises par UCB, une société biopharmaceutique établie en Belgique et dont les actions sont également cotées sur Euronext Bruxelles. Financière de Tubize est l'actionnaire de référence d'UCB.

La mission de Financière de Tubize est de créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires en soutenant, en tant qu'actionnaire de référence stable, une croissance durable du projet industriel d'UCB.

Pour tout renseignement sur UCB : www.ucb.com

NV Vauban

Représentée par Gaëtan Hannecart
Président du conseil d'administration

Evelyn du Monceau
Membre du conseil d'administration

2. Etats financiers

2.1. Etat de la situation financière

€ 000				
31 décembre	Notes		2020	2019
Participation dans UCB	4.1.1.		2.826.125	2.751.238
<i>Actifs non-courants</i>			2.826.125	2.751.238
Paievements d'avance	4.2.4.		50	34
Autres créances			0	30
Trésorerie et équivalents	4.2.5.		983	462
<i>Actifs courants</i>			1.033	526
Actifs			2.827.158	2.751.764
Capitaux propres			2.792.901	2.664.300
Emprunts bancaires	4.2.6.		0	34.000
Dérivés	4.2.7.		0	95
<i>Passifs non-courants</i>			0	34.095
Emprunts bancaires	4.2.6.		33.516	52.561
Dérivés	4.2.7.		102	280
Autres créditeurs	4.2.8.		639	528
<i>Passifs courants</i>			34.257	53.369
Passifs			34.257	87.464
Capitaux propres et passifs			2.827.158	2.751.764

2.2. Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

€ 000	Notes	2020	2019
RÉSULTAT NET			
Quote-part dans le résultat net d'UCB		263.742	286.072
Ventes et prestations		-	3
Autres produits financiers		-	1
Charges d'emprunts bancaires	4.2.6.	(974)	(1.252)
Frais généraux	4.4.	(2.249)	(1.120)
Résultat avant impôts		260.519	283.704
Impôt sur le résultat	4.3.2.	-	-
Résultat net		260.519	283.704
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Quote-part, après impôt, des autres éléments du résultat global d'UCB		(90.335)	69.312
Ceux qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	4.1.2.	(8.798)	10.301
Ceux qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies	4.1.2.	(81.537)	59.011
Autres composants, après impôt, des autres éléments du résultat global, qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies		120	360
Couvertures de flux de trésorerie	4.2.7.	120	360
Total des autres éléments du résultat global		(90.215)	69.672
RÉSULTAT GLOBAL			
		170.304	353.376
Résultat net attribuable aux			
Participations ne donnant pas le contrôle			
Propriétaires de la société mère		260.519	283.704
Résultat global attribuable aux			
Participations ne donnant pas le contrôle			
Propriétaires de la société mère		170.304	353.376
Résultat par action (en €)			
De base et dilué	4.5.	5,85	6,37

2.3. Etat des variations des capitaux propres 2020

	Capital et prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Autres réserves	Ecarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Total capitaux propres
Solde au 01/01/2020	236.225	2.629.081	(137.558)	(42.902)	(20.891)	3.086	(2.741)	2.664.300
Dividendes		(27.598)						(27.598)
Résultat global								
<i>Bénéfice</i>		260.519						260.519
<i>Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB</i>				(8.798)	(113.301)	9.748	22.016	(90.335)
<i>Couverture de flux de trésorerie</i>							120	120
		260.519	-	(8.798)	(113.301)	9.748	22.136	170.304
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB								
<i>Paiements fondés sur des actions</i>		25.072						25.072
<i>Transferts dans les réserves</i>		(23.650)	23.650	(896)		896		-
<i>Actions propres</i>			(29.629)					(29.629)
<i>Transferts vers intérêts minoritaires</i>		(583)						(583)
	-	839	(5.979)	(896)	-	896	-	(5.140)
Effet de la variation d'actions propres détenues par UCB		(9.652)	480	151	74	(11)	(7)	(8.965)
Solde au 31/12/2020	236.225	2.853.189	(143.057)	(52.445)	(134.118)	13.719	19.388	2.792.901

2.4. Etat des variations des capitaux propres 2019

	Capital et prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Autres réserves	Ecart de conversion	Actifs disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Total capitaux propres
Solde au 01/01/2019	236.225	2.362.890	(126.808)	(53.048)	(54.583)	(2.053)	(23.060)	2.339.563
Dividendes		(24.927)						(24.927)
Rachat actions propres		(2.124)	2.124					-
Résultat global								
<i>Bénéfice</i>		283.704						283.704
<i>Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB</i>				10.301	33.854	5.145	20.012	69.312
<i>Couverture de flux de trésorerie</i>							360	360
<i>Ajustements de reclassement</i>							-	-
	-	283.704	-	10.301	33.854	5.145	20.372	353.376
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB								
<i>Paiements fondés des actions</i>		20.991						20.991
<i>Transferts dans les réserves</i>		(18.817)	18.817					-
<i>Actions propres</i>			(31.332)					(31.332)
	-	2.174	(12.515)	-	-	-	-	(10.341)
Effet de la variation d'actions propres détenues par UCB		7.364	(359)	(155)	(162)	(6)	(53)	6.629
Solde au 31/12/2019	236.225	2.629.081	(137.558)	(42.902)	(20.891)	3.086	(2.741)	2.664.300

2.5. Tableau des flux de trésorerie

€ 000	Notes	2020	2019
Rémunérations administrateurs & jetons de présence		(469)	(433)
Rémunération directeur		(118)	(112)
Rémunération commissaire		(14)	(16)
Honoraires prestataires de services		(281)	(319)
Cotisations		(127)	(126)
Paieement de services		(85)	(89)
Paieement de frais		-	(52)
Don		(1.000)	-
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(2.094)	(1.147)
Dividendes reçus		84.415	82.373
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		84.415	82.373
Dividendes versés		(27.598)	(24.927)
Précompte mobilier récupéré		-	101
Intérêts sur précompte mobilier		-	(16)
Intérêts et commissions payés		(1.183)	(1.448)
Remboursement d'emprunts bancaires		(55.000)	(56.500)
Avances sur lignes de crédit		2.000	500
Frais bancaires		(19)	(3)
Rachat d'actions propres		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(81.800)	(82.293)
Total des flux de trésorerie		521	(1.067)
Trésorerie et équivalents début de période	4.2.5.	462	1.529
Trésorerie et équivalents fin de période	4.2.5.	983	462

3. Méthodes comptables

3.1. Bases de préparation des états financiers

Afin de fournir une information utile et complète au marché, la Société prépare, outre les comptes annuels établis conformément au Code des Sociétés et des Associations et au droit comptable belge (BE GAAP), des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (EU-IFRS), avec une mise en équivalence d'UCB.

Les états financiers EU-IFRS sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés sur la base de leur juste valeur. Les états financiers sont établis sur base de 'going concern'.

Evaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation.

La Société utilise des techniques d'évaluation pour évaluer la juste valeur, d'une part, en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et, d'autre part, en minimisant celle des données d'entrée non observables.

Toutes les données d'entrée sont classées selon les trois niveaux suivants:

- Niveau 1 – cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour d'actifs ou de passifs identiques
- Niveau 2 – données d'entrée, autres que celles du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement
- Niveau 3 – données non observables.

Pour les actifs et les passifs qui sont évalués à la juste valeur de façon récurrente, la Société évalue à chaque date de clôture à quel moment, le cas échéant, un transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie s'est produit.

La Société fournit les informations concernant les justes valeurs (voy. note 4.2.3.) sur base des postes présentés dans l'état de situation financière.

Distinction entre les éléments courants et non courants

Dans l'état de la situation financière, les éléments courants et non courants sont présentés séparément.

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsqu'il se compose de trésorerie ou équivalents, ou lorsque la Société s'attend à réaliser l'actif dans les douze mois suivant la date de clôture. Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque la Société s'attend à régler le passif dans les douze mois suivant la date de clôture ou lorsque le passif doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture et la Société ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont toujours classés en non courants.

3.2 Résumé des principales méthodes comptables

3.2.1 Mise en équivalence de la participation dans UCB

La Société exerçant une influence notable sur UCB, cette dernière est considérée comme une entreprise associée selon la définition de la norme IAS 28. La participation dans UCB est dès lors comptabilisée suivant la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation dans UCB au coût et ensuite à l'ajuster pour prendre en compte les changements de la quote-part de la Société dans l'actif net d'UCB qui surviennent postérieurement à l'acquisition.

Par coût, il faut entendre, soit le prix d'acquisition (le prix d'achat et toutes dépenses directement attribuables à l'acquisition), soit la valeur d'apport. Tout excédent du coût de la participation sur la quote-part de la Société dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables d'UCB (le goodwill) est inclus dans la valeur comptable de la participation. Lorsque la Société augmente sa participation dans UCB, pour autant que celle-ci soit toujours une entreprise associée, le coût d'acquisition de la participation supplémentaire est ajouté à la valeur comptable de la participation existante. L'augmentation de la participation est répartie entre, d'une part, le goodwill supplémentaire, et d'autre part, la quote-part supplémentaire dans la juste valeur des actifs nets d'UCB à la date de l'augmentation de la participation. Le goodwill existant n'est pas réévalué.

Des changements de la quote-part de la Société dans l'actif net d'UCB peuvent se produire si le pourcentage de la participation de la Société dans UCB change (« changements de type 1 ») ou, sans qu'il y ait des modifications apportées au pourcentage de la participation, en cas de changements dans l'actif net d'UCB qui sont attribuables Tubize (« changements de type 2 »). L'effet des changements de type 1 est comptabilisé dans l'état des variations de capitaux propres. L'effet des changements de type 2 est comptabilisé comme suit: la quote-part de la Société dans les profits et pertes d'UCB figure au résultat net dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global; sa part dans les autres éléments du résultat global d'UCB est constatée dans les autres éléments du résultat global dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global; et sa part dans les autres changements de l'actif net d'UCB est comptabilisée dans l'état des variations de capitaux propres. L'évolution cumulée après acquisition ajuste la valeur comptable de la participation. Les distributions reçues d'UCB réduisent la valeur comptable de la participation.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, chaque fois qu'il existe une indication objective que la participation risque d'être dépréciée, la Société procède à un test de dépréciation qui consiste à comparer la valeur comptable de la participation (y compris le goodwill qui ne fait pas l'objet de test individuel de dépréciation) à sa valeur recouvrable (la valeur la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente). Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur égale à la différence entre les deux valeurs est comptabilisée à charge du résultat net.

3.2.2 Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont initialement comptabilisés au montant obtenu, net des frais directement attribuables à la transaction.

Ils sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel avec comptabilisation d'un profit ou d'une perte en résultat net lorsque l'emprunt est décomptabilisé, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Des emprunts (ou une partie des emprunts) sont décomptabilisés s'ils sont éteints, c'est-à-dire lorsque l'obligation stipulée dans le contrat est (partiellement) acquittée par les remboursements effectués par la Société au profit de la banque.

Une restructuration d'emprunt est comptabilisée comme l'extinction de l'emprunt initial et la comptabilisation d'un nouvel emprunt, seulement si les termes de l'emprunt ont substantiellement changé, ce qui est le cas si la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions (y compris les commissions et frais encourus), escomptée par l'application du taux d'intérêt réel initial, est différente d'au moins 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants de l'emprunt initial. Dans le cas de la comptabilisation d'une restructuration comme l'extinction de l'emprunt initial, la différence entre la valeur comptable de l'emprunt initial et la juste valeur du nouvel emprunt contracté, ainsi que les commissions et frais encourus, sont comptabilisés en résultat net lors de l'extinction. Si la restructuration n'est pas comptabilisée comme une extinction, la valeur comptable de l'emprunt initial, ajustée des commissions et frais encourus, constitue la nouvelle base pour la comptabilisation au coût amorti en utilisant le nouveau taux d'intérêt réel; les commissions et frais encourus lors de la restructuration sont donc amortis sur la durée résiduelle de l'emprunt restructuré selon la méthode du taux d'intérêt réel.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants à moins que la Société dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour une période d'au moins douze mois après la date du bilan.

3.2.3 Couvertures des flux de trésorerie

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt (y compris des swaps à départ différé) pour couvrir son exposition aux risques de flux de trésorerie résultant d'emprunts bancaires à taux variable. La Société justifie, lors de la conclusion de la couverture et ensuite de façon permanente, que les swaps de taux d'intérêt ont une grande efficacité dans la compensation des variations des flux de trésorerie des emprunts bancaires.

Les swaps de taux d'intérêt, qui ont satisfait au test d'efficacité et ont été désignés en tant qu'instrument de couverture, sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transaction imputables à ces swaps sont pris en charge dans le compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés ensuite à leur juste valeur. La part efficace des variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les charges ou profits liés à la part non efficace sont immédiatement enregistrés en résultat net.

Une relation de couverture des flux de trésorerie est interrompue à titre prospectif si la couverture échoue au test d'efficacité, si l'instrument de couverture est vendu ou résilié ou si la Société révoque la désignation en tant que couverture. A partir de la date de l'interruption de la relation de couverture, les variations de la juste valeur du swap sont enregistrées en résultat net et le prix net cumulé du swap à cette date est comptabilisé comme suit: (i) la partie qui correspond à la couverture des flux de trésorerie pour lesquels la Société ne s'attend plus qu'ils se réalisent (surplus de couverture) est reclassée des capitaux propres et comptabilisée à charge du résultat net de la période au cours de laquelle l'interruption a eu lieu, et (ii) le solde est reclassé des capitaux propres et comptabilisé à charge du résultat net sur la durée restante du swap sur base des montants notionnels pondérés.

La classification du prix net des swaps de taux d'intérêt entre non-courant et courant est effectuée sur base des montants notionnels pondérés. Les intérêts courus sont classés comme courants.

Les intérêts courus à payer et à recevoir d'un même swap sont compensés dans l'état de la situation financière. Il en va de même pour les produits et charges d'intérêts dans l'état du résultat net.

3.2.4 Impôts sur le résultat

Les charges ou crédits d'impôts incluent les impôts courants et différés. Les impôts sont comptabilisés en résultat net sauf s'ils concernent les autres éléments du résultat global; dans ce cas, les impôts sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt courant est calculé sur la base de la législation fiscale belge adoptée ou substantiellement édictée à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs assiettes fiscales correspondantes. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables et les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la Société disposera de futurs bénéfices imposables auxquels les différences temporelles déductibles, les crédits d'impôts reportés et les pertes fiscales reportées pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réexaminée à chaque date de clôture et réduite si et dans la mesure où il est improbable que la Société disposerait de bénéfices imposables suffisants pour permettre le recouvrement total ou partiel de l'actif concerné.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui, selon les prévisions, seront d'application pour l'exercice au cours duquel la dette sera réglée ou l'actif sera réalisé. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas escomptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés dans le seul cas où la Société dispose d'un droit de compensation légalement exécutoire et si les impôts différés se rapportent à la même entité fiscale et à la même autorité fiscale.

Les impôts différés sont classés comme non courants.

3.2.5 Principales méthodes comptables d'UCB

Il est également fait référence au résumé des principales méthodes comptables d'UCB; en effet, par l'application de la méthode de la mise en équivalence, ces méthodes ont un effet sur la situation financière et les résultats de la Société.

3.3. Jugements, estimations comptables et hypothèses

L'établissement des états financiers EU-IFRS nécessite de la part du conseil d'administration l'application de jugements, d'estimations comptables et d'hypothèses qui affectent les montants présentés. Les jugements, hypothèses et estimations clés sont, le cas échéant, expliqués dans les notes pertinentes.

3.4. Première application des amendements des normes

La société a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1er janvier 2020. Le groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2020. Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC, sont entrés en vigueur à partir de cet exercice:

- **Amendements à l'IFRS 3 Regroupement d'entreprise** - Définition d'une entreprise: Cette norme n'est actuellement pas applicable à la société;
- **Amendements à IAS 39 Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation; IFRS 9 Instruments financiers; et IFRS 7 Instrument financiers: Informations:** Réforme des taux d'intérêt de référence Phase 1: L'application des amendements n'impacte pas la société compte tenu de ses méthodes comptables actuelles;
- **Amendement aux IAS 1 Présentation des états financiers et IAS 8 Méthodes comptables:** changements d'estimations comptables et erreurs – Définition du terme « significatif » : Aucun impact;
- **Amendements aux références du cadre conceptuel des standards IFRS:** Aucun impact;
- **Amendements à l'IFRS 16** (applicable à partir de 1/06/2020, approuvé par l'EFRAG le 12/10/2020): Allègements de loyer liés à la Covid-19: Aucun impact.

3.5. Effet de l'application future des nouvelles normes publiées

Les nouvelles normes IFRS qui ont été publiées et approuvées par l'Union européenne mais dont l'application n'est pas encore obligatoire en 2020, sont discutées ci-après. Le cas échéant, la Société adoptera ces nouvelles normes et interprétations lorsque leur application est obligatoire. Il est fait également référence à la note d'UCB en la matière; par l'application de la méthode de mise en équivalence, la situation financière et les résultats futurs de la Société seront influencés à concurrence du pourcentage de sa participation dans UCB. Il s'agit des textes suivants :

Textes approuvés par l'EFRAG :

- **Amendements à IAS 39 Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation; IFRS 9 Instruments financiers; IFRS 7 Instrument financiers: Informations; IFRS 16 Contrats de locations; IFRS 4 Contrats d'assurance** (applicable à partir du 1/01/2021): Réforme des taux d'intérêt de référence Phase 2: L'application des amendements n'impactera pas la société compte tenu de ses méthodes comptables actuelles;
- **IFRS 4 Contrats d'assurance** (applicable à partir du 1/01/2021): Report d'IFRS 9: Cette norme n'est pas applicable à la société;

Textes n'ayant pas encore été approuvés par l'EFRAG :

- **Amendements à IAS 37 - Provision, passifs éventuels et actifs éventuels** (applicable à partir du 1/01/2022): Contrats déficitaires – Coût d'exécution d'un contrat: L'application des amendements n'impactera pas la société compte tenu de ses méthodes comptables actuelles;
- **Amendements à IAS 41 - Plantes productrices** (applicable à partir du 1/01/2022): Impôt dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur: Cette norme n'est pas applicable à la société;
- **Amendements à IAS 16 - Immobilisations corporelles** (applicable à partir du 1/01/2022): Produit de la vente avant l'utilisation prévue: L'application des amendements n'impactera pas la société compte tenu de ses méthodes comptables actuelles;
- **Amendements à l'IFRS 9 - Instruments financiers** (applicable à partir du 1/01/2022): Frais et coûts inclus dans le test de 10 pour cent aux fins de la décomptabilisation: L'application des amendements n'impactera pas la société compte tenu de ses méthodes comptables actuelles;
- **Amendements à l'IFRS 3 - Regroupement d'entreprise** (applicable à partir du 1/01/2022): Référence au cadre conceptuel des standards IFRS: Cette norme n'est pas applicable à la société;
- **Amendements à l'IFRS 1 - Première application des Normes internationales d'information financière** (applicable à partir du 1/01/2022): Filiale qui est un nouvel adoptant: Cette norme n'est pas applicable à la société;
- **IFRS 17 - Contrats d'assurance** (applicable à partir du 1/01/2023) : Cette norme n'est pas applicable à la société;
- **Amendements à IAS 1 - Présentation des états financiers** (applicable à partir du 1/01/2023): Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants: L'application des amendements n'impactera pas la société compte tenu de ses méthodes comptables actuelles;

4. Notes

4.1. Participation dans UCB

4.1.1. Valeur comptable

€ 000	Quote-part dans l'actif net d'UCB		Goodwill		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Au 1er janvier	2.543.799	2.274.500	207.439	207.439	2.751.238	2.481.939
Distribution	(84.415)	(82.373)			(84.415)	(82.373)
Quote-part dans le bénéfice d'UCB	263.742	286.072			263.742	286.072
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB (note 4.1.2.)	(90.335)	69.312			(90.335)	69.312
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB	(5.140)	(10.341)			(5.140)	(10.341)
Modifications au pourcentage de la participation suite à la variation des actions propres détenues par UCB	(8.965)	6.629			(8.965)	6.629
Au 31 décembre	2.618.686	2.543.799	207.439	207.439	2.826.125	2.751.238

4.1.2. Quote-part dans les autres éléments du résultat global

€ 000	2020			2019		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</i>	<i>(9.326)</i>	<i>528</i>	<i>(8.798)</i>	<i>10.053</i>	<i>248</i>	<i>10.301</i>
– Réévaluation des obligations au titre de plans de pension à prestations définies	(9.326)	528	(8.798)	10.053	248	10.301
<i>Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(81.537)</i>	<i>-</i>	<i>(81.537)</i>	<i>59.011</i>	<i>-</i>	<i>59.011</i>
– Ecart de conversion	(113.301)	-	(113.301)	33.854	-	33.854
– Résultat net sur les actifs financiers disponibles à la vente	9.748	-	9.748	5.145	-	5.145
– Part efficace sur couverture de flux de trésorerie	22.016	-	22.016	20.012	-	20.012
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB	(90.863)	528	(90.335)	69.064	248	69.312

4.1.3. Juste valeur

31 décembre	2020	2019
Nombre d'actions UCB	68.076.981	68.076.981
Cours de bourse UCB (€)	84,48	70,90
Juste valeur de la participation dans UCB (€ 000)	5.751.143	4.826.658
Valeur comptable (€ 000)	2.826.125	2.751.238
Excédent de la juste valeur sur la valeur comptable (€ 000)	2.925.018	2.075.420

4.1.4. Concert

31 décembre	Nombre de droits de vote		% de droits de vote	
	2020	2019	2020	2019
Financière de Tubize	68.076.981	68.076.981	35,00	35,00
Total	68.076.981	68.076.981	35,00	35,00

4.1.5. Informations financières résumées concernant UCB

Etat résumé de la situation financière

€ 000 000	2020	2019
31 décembre		
Actifs non courants	9.737	7.786
Actifs courants	3.582	3.295
Passifs non courants	(3.233)	(1.678)
Passifs courants	(2.814)	(2.394)
Capitaux propres	7.272	7.009
Intérêts minoritaires	1	(30)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'UCB	7.271	7.039

Etat résumé du résultat global

€ 000 000	2020	2019
Chiffre d'affaires	5.347	4.913
Bénéfice des activités poursuivies	761	814
Bénéfice des activités abandonnées	0	2
Autres éléments du résultat global	(250)	193
Résultat global	511	1.009

Réconciliation des informations financières résumées à la valeur comptable de la participation

€ 000 000		
31 décembre	2020	2019
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'UCB	7.271	7.039
Participation de la Société ⁽¹⁾	36,0147%	36,1421%
Quote-part de la Société dans les capitaux propres d'UCB	2.619	2.544
Goodwill sur acquisition	207	207
Valeur comptable de la participation dans UCB	2.826	2.751

⁽¹⁾ Tenant compte des actions propres détenues par UCB.

4.2. Instruments financiers

4.2.1. Instruments financiers par catégorie

€ 000	Prêts et créances		Passifs au coût amorti		Dérivés	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Paiements d'avance	50	34				
Autres créances		30				
Trésorerie et équivalents	983	462				
Emprunts bancaires			(33.516)	(86.561)		
Dérivés					(102)	(375)
Autres créditeurs			(639)	(528)		
Total	1.033	526	(34.155)	(87.089)	(102)	(375)

4.2.2. Risques liés aux instruments financiers

La Société est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe.

La Société est exposée au risque de flux de trésorerie résultant d'emprunts bancaires à taux flottant. La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt (y compris des swaps à départ différé) afin de se couvrir contre le risque d'une augmentation de taux d'intérêt. La Société suit en permanence l'évolution des marchés de taux d'intérêt et prend des mesures de couverture en fonction de l'appréciation des risques. La situation des emprunts bancaires et de leur couverture au 31 décembre 2020 est reflétée dans les notes 4.2.6. et 4.2.7.

La Société est exposée au risque de liquidité, notamment le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés aux emprunts bancaires. Les échéances contractuelles de ces emprunts sont reprises à la note 4.2.6. La Société considère que les flux de dividendes d'UCB et, en tant que de besoin, le recours aux lignes de crédit permettra d'effectuer les remboursements planifiés pour les emprunts contractés à ce jour.

La Société est exposée au risque de crédit quand une contrepartie bancaire aux placements des valeurs disponibles ou aux swaps de taux d'intérêts manque à ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. Les contreparties sont des banques belges avec une notation de « qualité moyenne supérieure ».

4.2.3. Justes valeurs des instruments financiers

Le tableau ci-après compare pour chaque catégorie d'instruments financiers les valeurs comptables et les justes valeurs:

€ 000 31 décembre	Niveau des données d'entrée dans la hiérarchie des justes valeurs	Valeurs comptables		Justes valeurs	
		2020	2019	2020	2019
Paiements d'avance	-	50	34	50	34
Autres créances	2	-	30	-	30
Trésorerie et équivalents	-	983	462	983	462
Emprunts bancaires	2	(33.516)	(86.561)	(33.516)	(86.561)
Dérivés	2	(102)	(375)	(102)	(375)
Autres créditeurs	-	(639)	(528)	(639)	(528)

Les justes valeurs des paiements d'avance, de la trésorerie et équivalents, et des autres créditeurs se rapprochent des valeurs comptables en raison des échéances proches de ces instruments.

Les justes valeurs des emprunts à taux flottant se rapprochent des valeurs comptables car les taux flottants reflètent les taux de marché à court terme.

La Société utilise une technique d'actualisation pour déterminer les justes valeurs de ses emprunts à taux fixe. Selon cette technique la juste valeur se calcule par l'actualisation des flux futurs d'intérêts et de remboursements en capital au moyen d'un taux d'actualisation qui correspond au taux d'emprunt de la Société à la date de clôture. Ce taux est basé sur des données d'entrée observables de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, telles que les taux du marché et les données d'entrée pour la marge.

Au 31 décembre 2020, tous les emprunts en cours sont à taux flottant.

La Société utilise des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des swaps d'intérêt de couverture. Ces techniques comprennent des modèles d'actualisation et incorporent des données d'entrée observables du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, telles que les courbes de taux d'intérêt et les données d'entrée pour la marge.

Au cours de l'exercice 2020, il n'y a pas eu de transferts d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs à un autre.

4.2.4. Paiements d'avance

€ 000 31 décembre	2020	2019
Charges à reporter		
Primes d'assurance	22	16
Loyer coffre-fort	1	2
Portail du conseil d'administration	19	13
Autres	8	3
Total	50	34

4.2.5. Trésorerie et équivalents

€ 000	2020	2019
31 décembre		
Dépôts à vue	983	462
Total	983	462

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4.2.6. Emprunts bancaires

Valeurs comptables

€ 000 31 décembre	Non courant		Courant		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Emprunts à taux flottant	-	(34.000)	(33.500)	(52.500)	(33.500)	(86.500)
Intérêts courus			(16)	(61)	(16)	(61)
Total	-	(34.000)	(33.516)	(52.561)	(33.516)	(86.561)

Au 31 décembre 2020, les lignes confirmées de € 402 millions étaient utilisées à concurrence de € 33,5 millions. La marge disponible sur lignes confirmées s'élevait à € 368,5 millions au 31 décembre 2020.

Les emprunts à taux flottant sont effectués sous la forme d'avances fixes d'une durée de minimum 1 mois et de maximum 12 mois.

Evolution de l'endettement au cours de l'exercice 2020

€ 000	Lignes confirmées	Utilisées			Disponibles
		Flottant	Fixe	Total	
01/01/2020	Ouverture	104.500	(86.500)		18.000
15/02/2020	Avance sur ligne de crédit roll-over		(500)		(500)
15/05/2020	Réduction d'avance sur ligne de crédit roll-over	(52.500)	55.000		2.500
21/09/2020	Nouvelle ligne de crédit roll-over	250.000			250.000
22/09/2020	Nouvelle ligne de crédit roll-over	100.000			100.000
16/11/2020	Avance sur ligne de crédit roll-over		(1.500)		(1.500)
31/12/2020	Clôture	402.000	(33.500)		368.500

Après réduction des avances sur lignes de crédit roll-over de € 52,5 millions à la date du 15 mai 2020 et une augmentation des lignes de crédit de € 350 millions en septembre 2020, les lignes de crédit confirmées au 31 décembre 2020 s'élevaient à € 402 millions et étaient utilisées à concurrence de € 33,5 millions. La marge disponible sur les lignes confirmées s'élevait à € 368,5 millions au 31 décembre 2020.

Echéances contractuelles

€ 000	Flottant	Total
06/11/2021	52.000	52.000
31/08/2025	250.000	250.000
30/09/2025	100.000	100.000
	402.000	402.000

Les remboursements contractuels et non-contractuels de € 52 millions, au courant de 2021, seront financés par les revenus en dividendes attendus d'UCB au titre de l'exercice 2020.

Sûretés

Les emprunts sont garantis par un gage sur 630.000 actions UCB au 31 décembre 2020. La valeur comptable des actions mises en gage s'élève à € 15.899k.

Clauses

La Société doit respecter les clauses suivantes:

- Les sûretés relatives aux emprunts bancaires doivent consister en un nombre d'actions UCB dont la valeur boursière totale est supérieure à 150% de l'encours; au 31 décembre 2020, le ratio se situe à 158,87%.
- Les dettes financières ne peuvent pas dépasser 30% de la valeur boursière de la participation dans UCB; au 31 décembre 2020, le ratio se situait à 0,58%.
- Le ratio de solvabilité (capitaux propres par rapport au total du bilan sur une base BEGAAP) doit être supérieur à 70%; au 31 décembre 2020, le ratio s'élève à 96,25%.

Gestion du risque de flux de trésorerie

La majorité des emprunts bancaires (€ 33,5 millions au 31 décembre 2020) est structurée sous forme de crédits roll-over avec des avances à court terme et à taux flottant. Afin de se protéger contre le risque d'une augmentation future des taux d'intérêt, la Société a couvert depuis octobre 2017, l'entièreté de ses dettes à taux flottant. A cette fin, la Société a contracté, en mars 2016, deux swaps à départ différé au 2 octobre 2017 pour des montants notionnels de respectivement € 27 millions et € 9 millions au 31 décembre 2020, qui seront entièrement amortis vers mi-mai 2021. Les deux swaps ont été désignés en tant qu'instruments de couverture des risques de flux de trésorerie résultant des emprunts bancaires à taux variable. L'efficacité de la couverture a été documentée et la comptabilisation de couverture est appliquée.

La Société a conclu, en septembre 2020, deux nouveaux crédits revolving de respectivement € 250 millions et de € 100 millions avec la volonté de donner à la société toute la marge de manœuvre nécessaire pour agir en fonction des opportunités de marché. Ces nouveaux crédits se substitueront aux crédits antérieurs qui seront intégralement remboursés à compter du 6 novembre 2021. Ces deux emprunts ont été conclus pour une durée de 5 ans et sont structurés sous forme de crédit roll-over avec des avances à court terme et à taux flottant. Au 31 décembre 2020 ces nouveaux crédits n'avaient pas encore été utilisés.

Voy. note 4.2.7. pour des informations supplémentaires concernant la comptabilisation des swaps.

Charges d'emprunts bancaires

€ 000	2020	2019
Charges d'intérêts	(543)	(1.197)
Commissions de réservation	(366)	(66)
Gain net sur dérivés (voy. 4.2.7.)	124	21
Autres charges financières	(189)	(10)
Total	(974)	(1.252)

Les charges d'intérêts sur emprunts bancaires passent de € 1.197 k en 2019 à € 543 k en 2020 compte tenu de la diminution de l'encours moyen d'endettement de € 104,5 millions en 2019 à € 52 millions en 2020. Grâce au maintien des conditions de marché favorables et une gestion active des dettes bancaires, le coût moyen de l'endettement est stable en 2020 et est de l'ordre de 1,04% (1,12% en 2019). Les taux d'intérêt sur les emprunts à taux flottant se situent, au 31 décembre 2020, entre 0,00% et 0,80%.

Les commissions de réservation sur la partie non utilisée des lignes de crédit confirmés se sont élevées à € 366 k en 2020 (€ 66k en 2019). La commission se situe entre 0,28% et 0,30 % au 31 décembre 2020.

4.2.7. Dérivés

€ 000	IRS désignés comme instruments de couverture		IRS non désigné comme instrument de couverture		Total IRS	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
31 décembre						
Montants notionnels	36.000	91.000	-	-	36.000	91.000
Juste valeur totale	(102)	(375)	-	-	(102)	(375)
Non-courant	-	(95)			-	(95)
Courant	(102)	(280)			(102)	(280)
Intérêts courus	(25)	(54)	-	-	(25)	(54)
A payer	(25)	(54)			(25)	(54)
A recevoir						
Prix net	(77)	(321)	-	-	(77)	(321)
Prix net au terme de la période précédente	(321)	(635)	-	(67)	(321)	(702)
Gains/Pertes (-) au cours de la période, après impôts	244	314	-	67	244	381
Repris en résultat net	124	(46)	-	67	124	21
Gains/pertes (-) au cours de la période	124	(46)	-	67	124	21
Ajustement de reclassement						
Repris en autres éléments du résultat global	120	360	-	-	120	360
Gains/pertes (-) au cours de la période	120	360			120	360
Ajustement de reclassement						

Swaps comptablement désignés comme instrument de couverture – Il s’agit de deux swaps d’intérêt à départ différé au 2 octobre 2017 pour des montants notionnels de respectivement € 27 millions et € 9 millions au 31 décembre 2020. La comptabilisation de couverture est appliquée. La variation des justes valeurs des swaps (€ 244k) est enregistrée dans les autres éléments du résultat global, à l’exception d’un montant de € 124k correspondant à la partie non efficace de la couverture.

4.2.8. Autres créditeurs

€ 000	2020	2019
31 décembre		
Fournisseurs et factures à recevoir	(149)	(110)
Coupons non encaissés des années précédentes	(490)	(418)
Total	(639)	(528)

Depuis 2016, la provision pour coupons non encaissés est réévaluée sur la base des principes évoqués par la Commission des Normes Comptables dans son avis 2016/12 relatif aux dettes prescrites et sur la base d’une analyse juridique concernant les délais de prescription applicables.

4.3. Impôts sur le résultat

4.3.1. Actifs et passifs d’impôt différé

€ 000	Total		Comptabilisé		Non comptabilisé	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
31 décembre						
Dérivés	26	94			26	94
Crédits d’impôts non utilisés	36.246	35.411			36.246	35.411
Actifs d’impôt différé	36.272	35.505			36.272	35.505

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la Société ne comptabilise des actifs d’impôt différé que s’il est probable qu’elle disposera de bénéfices imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Il est ‘probable’ que la Société disposera d’un bénéfice imposable suffisant, lorsqu’il y a suffisamment de différences temporelles imposables qui s’inversent, soit au cours de la même période que l’actif, soit au cours d’une période sur laquelle la perte résultant de l’actif pourra être reportée. L’actif d’impôt différé relatif aux crédits d’impôts non utilisés n’est pas comptabilisé en absence d’indications convaincantes que la Société disposera de bénéfices imposables suffisants sur lesquels pourront être imputés les crédits d’impôts non utilisés. Les crédits d’impôts n’ont pas de date d’expiration fixe.

4.3.2 Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable

€ 000	2020	2019
Bénéfice avant impôts	260.519	283.704
Taux d'imposition applicable	25,00%	29,58%
Impôts théoriques	(65.130)	(83.920)
Impôts comptabilisés	-	-
Différence entre les impôts théoriques et les impôts comptabilisés	(65.130)	(83.920)
Dividendes	(21.104)	(24.366)
Quote-part dans le résultat d'UCB	65.936	84.620
Dividendes non imposables*	20.267	23.660
Gain net sur dérivés	31	6
Total des effets de la différence entre les impôts théoriques et les impôts comptabilisés	65.130	83.920

*limité au résultat statutaire de la Société

4.4 Frais généraux

€ 000	2020	2019
Rémunérations des administrateurs	384	358
Jetons de présence	85	75
Rémunération du directeur	118	112
Rémunération commissaire	14	16
Prestataires de services		
- Comptabilité	105	72
- Conseils (juridiques, fiscaux, sociaux, financiers, assurances)	260	215
- Notaire	3	4
- Agent payeur	12	11
Cotisations		
- Euronext	51	49
- Euroclear	15	15
- FSMA	58	60
- Autres	3	3
Services		
- Publicités financières	55	45
- Assurances	38	33
- Portail du conseil	18	21
- Formation	0	1
Frais divers (poste, banque, déplacements, fournitures de bureau, ...)	30	31
Don	1.000	0
Total	2.249	1.120

4.5. Résultat par action

Comme il n'y a pas d'instruments en circulation avec effet dilutif potentiel, le résultat de base par action et le résultat dilutif par action sont identiques. Ils sont calculés en divisant le bénéfice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Au cours de l'exercice 2020, le nombre d'actions souscrites s'élève à 44.512.598.

4.6. Dividendes

Pour l'exercice 2020, une proposition de dividende brut de € 0,68 par action, soit un montant total de € 30,3 millions, sera soumise à l'approbation de l'assemblée des actionnaires du 30 avril 2021. Conformément à la norme IAS 10, le dividende proposé n'a pas été comptabilisé comme un passif à la fin de l'exercice.

4.7. Gestion du capital

Aux fins de la gestion de son capital, la Société entend par capital, le capital souscrit, la réserve de primes d'émission et toutes les catégories des réserves présentées dans l'état des variations de capitaux propres.

Le capital souscrit de la Société s'élève à € 235 millions et est entièrement libéré. La réserve de primes d'émission s'élève à € 1.225k. Le capital au 31 décembre 2020 est représenté par 44.512.598 actions sans valeur nominale, et reste inchangé depuis le 31 décembre 2019. Le nombre d'actions nominatives s'élevait à 33.320.143 au 31 décembre 2020; les autres actions sont dématérialisées. Les détenteurs des actions ont le droit d'encaisser des dividendes tels que déclarés. Ils disposent d'un vote par action lors de l'assemblée des actionnaires. Dans le nombre total des actions sont comprises des actions qui représentent une réserve d'échange pour les droits d'attribution, tant émis qu'en réserve; le droit de vote attaché à ces actions est suspendu.

La Société gère la structure de son capital en fonction de sa participation dans UCB et de son endettement. L'objectif de la gestion du capital est d'assurer la conformité avec tous les covenants financiers. Le non-respect des covenants financiers donne le droit aux banquiers de mettre fin aux emprunts avec effet immédiat. Au cours des exercices clos le 31 décembre 2020 et 2019, il n'y a pas eu de violation des covenants financiers.

Voy. également la note 4.2.6. pour plus d'informations concernant la nature et le calcul des covenants.

4.8. Transactions avec les parties liées

Concert

Sur la base des déclarations de transparence et des déclarations dirigeants, l'actionnariat au 31 décembre 2020 peut être résumé comme suit:

	En concert		Hors concert		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
FEJ SRL	8.525.014	19,15%	1.988.800	4,47%	10.513.814	23,62%
Daniel Janssen	5.881.677	13,21%	0	0	5.881.677	13,21%
Altaï Invest SA	4.969.795	11,16%	26.468	0,06%	4.996.263	11,22%
Barnfin SA	3.903.835	8,77%	0	0	3.903.835	8,77%
Jean van Rijckevorsel	11.744	0,03%	0	0	11.744	0,03%
Total des droits de vote détenus par les membres du concert	23.292.065	52,33%	2.015.268	4,53%	25.307.333	56,85%
Autres actionnaires			19.205.265	43,15%	19.205.265	43,15%
Total des droits de vote	23.292.065	52,33%	21.220.533	47,67%	44.512.598	100,00%

Altaï Invest est contrôlée par Evelyn du Monceau. Barnfin est contrôlée par Bridget van Rijckevorsel.

Les modalités du concert sont reprises dans un pacte d'actionnaires dont les éléments clés peuvent être résumés comme suit:

- Le concert a pour but, au travers de Financière de Tubize, d'assurer la stabilité de l'actionnariat d'UCB en vue de lui permettre un développement industriel à long terme. Dans cette optique, il tend à préserver le caractère prépondérant de l'actionnariat familial de Financière de Tubize.
- Les parties au pacte se concertent sur les décisions à prendre par l'assemblée générale de Tubize en recherchant, dans la mesure du possible, un consensus. Elles veillent à ce qu'elles soient représentées de manière adéquate au conseil d'administration de Financière de Tubize. Au sein de ce conseil et par l'intermédiaire de leurs représentants au conseil d'administration d'UCB, elles se concertent sur les grandes décisions stratégiques concernant UCB en recherchant, dans la mesure du possible, un consensus.
- Les parties s'informent préalablement des projets d'acquisitions et de cessions significatives d'actions de Financière de Tubize. Des droits de préemption et de suite sont également prévus au sein de la famille.

Les membres du concert et les membres de leur famille proche n'ont pas de relation directe ou indirecte avec la Société autres que celles résultant de leur qualité d'actionnaire ou, le cas échéant, d'une représentation au conseil d'administration.

Dirigeants

Les avantages à court terme attribués aux dirigeants (les 11 administrateurs et le directeur) s'élèvent à € 587 k au total pour l'exercice 2020. Les dirigeants n'ont pas bénéficié d'autres types de rémunération au cours de l'exercice 2020.

UCB

En 2020, la Société a reçu un dividende d'UCB afférent à l'exercice 2019 pour un montant de € 84,4 millions. Il n'y pas eu d'autres transactions avec UCB au cours de l'exercice 2020.

Commissaire

En 2020 les émoluments du commissaire s'élèvent à € 14k ; à répartir entre la mission révisoriale (€ 12k) et les autres missions (€ 2k).